

[illegible]

- (1) Céréales contenant du gluten : blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut...
- (2) Fruits à coques : amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de Pécan, noix du Brésil, noix de macadamia et noix du Queensland
- (3) A mentionner uniquement si la quantité d'anhydride sulfureux et sulfites est supérieur à 10 mg / kg de produits finis